

généralement abandonnées. Une nouvelle station de pisciculture est en construction à Fort-Qu'Appelle pour l'élevage du doré, de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de la truite grise. Des installations pour l'élevage de divers types de truites sportives sont aussi en construction. Une pisciculture d'expérimentation a été établie au lac La Ronge pour l'incubation des œufs d'ombre arctique et de truite grise, et deux installations temporaires ont été aménagées pour l'incubation d'œufs d'ombre arctique et de doré, respectivement sur la rivière Fond-du-lac, près du lac Black, et sur la rivière Montréal, près du lac La Ronge.

L'administration des eaux provinciales repose sur une base scientifique. En 1947, on a commencé à exécuter un programme biologique de grande envergure, et, depuis lors, plus de 100 étendues d'eau ont été étudiées quant à leur productivité et à la corrélation entre les espèces et leur écologie. Dans la mesure où les données le permettent, la gestion des divers lacs a été organisée en vue d'un rendement continu. Des essais d'acclimatation de poissons étrangers dans des eaux appropriées sont en cours. Là où la pêche sportive a augmenté, comme aux lacs La Ronge, Last-Mountain et Qu'Appelle, les captures des pêcheurs sont recensées et la prise annuelle est enregistrée. Le laboratoire de pêche, établi en 1949 à l'Université de la Saskatchewan, compte cinq biologistes permanents et emploie d'ordinaire chaque été 12 étudiants qui aident aux recherches biologiques. La Division de la pêche poursuit un programme éducatif destiné à faire comprendre à la population de la province l'importance de la recherche scientifique et l'utilité de la réglementation de la pêche.

Alberta.—Le Service du poisson et du gibier du ministère des Terres et Forêts administre la pêche commerciale et sportive sous le régime de la loi sur les pêcheries du Canada et de la loi sur la pêche de l'Alberta.

Le règlement adopté sous le régime de ladite loi et dont l'objet est d'améliorer l'emballage, la manutention, le conditionnement, l'entreposage et la qualité des espèces marchandes, a été bien accueilli et bien observé par l'industrie de l'Alberta. Suivant le programme adopté pour favoriser la production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le poisson blanc est infesté de cestodes et ne répond pas aux normes de qualité ont été fermés à la pêche commerciale.

Environ 80 p. 100 de la production de poisson blanc sont exportés aux États-Unis. Les éleveurs de vison de la province utilisent presque toute la prise de tullibee.

Les relevés biologiques faits à l'égard de plusieurs lacs et cours d'eau ont permis d'observer les résultats des plans de gestion adoptés antérieurement. On a constaté que les mesures traditionnelles de gestion des rivières à truite étaient insuffisantes, voire mauvaises. En conséquence, la règle visant la taille minimum du poisson capturé a été supprimée à l'égard de toutes les espèces de truites, sauf la truite grise, et les périodes de fermeture applicables à la truite, au brochet, au doré et à la perche ont été abolies. Le nouveau programme de gestion mis en œuvre à l'égard des cours d'eau du versant oriental des Rocheuses a été étendu de manière à embrasser toutes les régions boisées. Les cours d'eau principaux sont toujours ouverts à la pêche; les cours d'eau plus petits sont alternativement ouverts une année et fermés l'année suivante. Les installations d'élevage de truite servent surtout à produire des alevins qui sont déversés dans les petits lacs et les réservoirs antérieurement dénués de poisson. On a constaté que ces eaux produisent une truite à croissance très rapide et que le taux de survivance du poisson introduit est satisfaisant.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le Bureau des pêches n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, à construire et à exploiter des piscifactories et à instituer des recherches scientifiques à l'égard de divers problèmes de pêche. Le bureau a été remplacé en 1947 par le ministère de la Pêche, lequel à son tour a été remplacé en 1957 par le ministère de la Récréation et de la Conservation.

En général, l'administration et la réglementation de la pêche en Colombie-Britannique relèvent des autorités fédérales. Lorsque la Colombie-Britannique se joignit à la Confédération en 1871, le gouvernement fédéral s'engagea à protéger, à conserver et à favoriser